


Commune de CHAUSSAN  
**PLU**  
 Révision du Plan Local d'Urbanisme

MODIFICATION N°1  
 3b - Plan de zonage du centre bourg - 1/20 00"

Révision de PLU	prescrite	le: 29/05/2017
Révision de PLU	approuvée	le: 10/02/2020
Modification N°1	approuvée	le: xx/xx/2020



**LÉGENDE - Échelle 1/4500**

- ZONAGE**
- UA - Zone urbaine de centre bourg ancien dense
  - UB - Zone urbaine d'extension du centre bourg
  - UBL - Secteur où sont autorisés les activités de loisir et de tourisme
  - AU1 - Zone d'urbanisation future à destination de l'habitat Ouverture à court terme
  - AU2 - Zone d'urbanisation future à destination d'habitat Ouverture along terme
  - AUi1 - Zone d'urbanisation future à destination d'activités artisanales Ouverture à court terme
  - A - Zone agricole
  - AS - Zone agricole stricte
  - N - Zone naturelle
  - NL - Secteur de la zone N destinée à recevoir des petits équipements à destination de loisir
  - Ne - Zone d'urbanisation future à destination d'équipement Ouverture à court terme
  - Nco - Zone naturelle destinée à la protection de la ZNIEFF de type 1 "Lande de la Bruyère"

- OUTILS**
- Polygone d'implantation (en secteur Ne)
  - Haies à préserver (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Boisements à préserver (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Ripisylves à préserver (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Mares à préserver (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Zones humides à préserver (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)

- OUTILS**
- Localisation des secteurs soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation
  - Servitude de mixité sociale au titre du L. 151-15 du Code de l'Urbanisme
  - ★ Éléments à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme (Maison à Montplan)
  - ★ Éléments de petit patrimoine à préserver (Cf. Annexe OAP petit patrimoine)
  - Emplacements réservés

- 1° Bâtiments repérés pour un changement de destination à vocation d'habitat

- Zone tampon de 10 m
- Linéaire commercial (angle chemin de champs /rue de la Forge)



**INFORMATION**

- RISQUES**
- Inondation - Se reporter au plan PPRI du Garon annexé au PLU pour la localisation et les préconisations liées à risque.

Nota : Les cartographies liées aux risques géologiques figurent en annexe du dossier de PLU.

**AUTRES INFORMATION**

- Localisation de bâtiments agricoles repérés au moment de l'étude.

Nota : Des cartographies des itinéraires de randonnée départementaux (PDIPR) et communaux figurent en annexe du dossier de PLU.

